	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-193

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-193

Acquisition par Bordeaux Métropole d'une emprise de 488 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée YP 211, sise à Bordeaux, rue Ermend Bonnal, en vue de la réalisation d'un centre de réemploi des déchets - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avec une priorité au « réemploi » ou une « deuxième vie des objets » avant la valorisation matière ou énergétique des déchets.

Le Plan déchets propose notamment de créer de nouveaux centres de réemploi pérennes en milieu urbain intégrés en superstructure ou associés dans une architecture de requalification urbaine.

Une étude de faisabilité et de capacité urbaine du quartier Monséjour à Bordeaux a été pilotée en 2022 par le pôle territorial de Bordeaux autour de deux missions principales : un diagnostic à l'échelle de l'îlot et un préprogramme de constructions mutualisées.

Le pôle prévention et gestion des déchets s'est inscrit dans cette étude d'aménagement afin de bénéficier d'une offre de service adaptée au réemploi dans le secteur Bordeaux Caudéran avec un équipement d'une surface d'environ 650 m² utiles sur 2 niveaux.

Ainsi, Bordeaux Métropole a sollicité la ville de Bordeaux afin d'implanter un centre de réemploi et recyclage sur un terrain lui appartenant dans la plaine d'équipements Monséjour à Bordeaux, rue Ermend Bonnal, sur une emprise d'environ 488 m² à détacher de la parcelle cadastrée section YP, numéro 211.

Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux a voté la cession à Bordeaux Métropole de l'emprise considérée par la délibération n°2024/83 en date du 9 avril 2024.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat dûment consultée a estimé, dans l'avis n° 2023-33063-05546 du 21 juillet 2023, la valeur vénale du terrain à hauteur de 754 € / m² soit un prix total de 367 952 € Hors taxes, ramené à la somme de 257 567 € en application des dispositions de la délibération métropolitaine du 27 janvier 2023 qui prévoit un abattement de 30% sur l'estimation domaniale en cas de cession foncière entre collectivités.

La délibération proposée au vote du conseil de Bordeaux Métropole a pour objet la validation de la présente opération, consistant en l'acquisition du bien ci-dessus désigné, propriété de la ville de Bordeaux, ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Président de la Métropole, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-19 du 27 janvier 2023 relative à l'application d'un abattement de 30% sur l'estimation domaniale en cas de cession foncière entre collectivités.

VU la délibération n°2024-83 du 9 avril 2024 validant la cession par la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole d'une emprise de 488 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée YP 211, sise rue Ermend Bonnal à Bordeaux,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-05546 en date du 21 juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'afin de permettre à Bordeaux Métropole de réaliser le centre de réemploi des déchets, Bordeaux Métropole doit acquérir une emprise de 488 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section YP numéro 211, sise à Bordeaux, rue Ermend Bonnal, appartenant à la ville de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition, par Bordeaux Métropole, d'une emprise de 488 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section YP numéro 211, sise à Bordeaux, rue Ermend Bonnal, appartenant à la ville de Bordeaux, afin de lui permettre de réaliser un centre de réemploi des déchets, moyennant le prix de 257 567 €, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat précité et à la délibération métropolitaine n°2023-19 du 27 janvier 2023,

Article 2 : d'imputer la dépense et les frais correspondants sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Déchets Ménagers de l'exercice en cours chapitre 21 compte 2111 fonction 7212,

Article 3 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	